



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/387

Le 2 juin 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Services de radiodiffusion), Genève, 18 et 19 septembre 2006

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu les 18 et 19 septembre 2006, après les réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6J, 6M, 6Q et 6S (voir les Lettres circulaires 6/LCCE/54 du 8 mai 2006 et 6/LCCE/55 du 17 mai 2006).

Groupe	Dates de la réunion	Date limite de soumission des contributions 16 heures UTC	Début de la réunion
Commission d'études 6	18-19 septembre 2006	Lundi 11 septembre 2006	Lundi 18 septembre 2006 à 9 heures 30

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:
(<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que06&lang=f>).

2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6J, 6M, 6Q et 6S organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution susmentionnée.

Si, au cours de sa réunion, une Commission d'études décide qu'un projet de Recommandation résultant de l'étude d'une Question identifiée comme pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation (AAP) n'a pas d'incidences politiques ou réglementaires, la procédure d'approbation énoncée dans la Résolution UIT-R 45-1 peut être appliquée. Dans ce cas, le projet de Recommandation devrait être examiné pour adoption par le biais de la procédure par correspondance décrite au § 2.2 ci-dessus. Une fois adoptée au titre de cette procédure, la Recommandation sera alors considérée comme étant approuvée conformément à la Résolution UIT-R 45-1.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle qui est la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 18-19 septembre 2006)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Constitution du Groupe de rédaction
- 5** Rapport du Président
- 6** Rapports des Groupes de travail
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 7.1** Recommandations dont l'inscription à l'ordre du jour n'était pas expressément prévue (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de présentation pour adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - Application, au besoin, de la procédure visée à l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4
 - 7.2** Recommandations pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation décrite dans la Résolution UIT-R 45-1
 - 7.3** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 8** Résultats des réunions de la Commission de direction de la Commission d'études 6 de l'UIT-R
- 9** Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 10** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 11** Préparation de l'AR-07
- 12** Préparation de la RPC-07
- 13** Mise en place du Groupe de rédaction travaillant par correspondance
- 14** Calendrier des réunions
- 15** Divers

A. MAGENTA
Président de la Commission d'études 6 des
radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6J, 6M, 6Q et 6S qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 6A

- Spécifications et utilisation d'informations de métadonnées dans l'ensemble de la chaîne de programme
- Métadonnées pour la production et la postproduction en radiodiffusion: conditions à respecter (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.1674)
- Systèmes de codage de la qualité audio intermédiaire pour l'application d'émissions de radiodiffusion (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BS.1548)
- Transport de données de programmes de TVHD sur des canaux à capacité réduite (canaux pour les reportages électroniques par exemple)

Groupe de travail 6E

- Critères de planification des services de télévision numérique par voie hertzienne de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.1368-6)
- Critères de protection applicables aux systèmes de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes d'ondes kilométriques, hectométriques, décamétriques ou métriques au-dessous de 80 MHz vis-à-vis des systèmes de télécommunications utilisant des lignes électriques (PLT)
- Gabarits spectraux pour la radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre

Groupe de travail 6J

- Métadonnées pour la production et la post-production
- Identification et classement de plusieurs canaux audio acheminés sur des circuits de contribution internationaux
- Commande adaptative de la qualité de l'image dans les systèmes télévisuels (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.1691)
- Optimisation de la qualité de reproduction télévisuelle numérique des couleurs (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.1692)
- Besoins des utilisateurs en matière d'écran plat comme écran de contrôle principal dans un environnement de production de programmes de télévision
- Zones de sécurité des images produites aux formats écran large 16:9 et classique 4:3 afin d'obtenir un format commun pendant la transition vers la diffusion en 16:9 (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.1379-1)
- Besoins des utilisateurs et utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre

- Indications concernant les archives pour les programmes de télévision
- Enregistrements télévisuels avec signaux audio multicanal
- Gestion et archivage de bandes magnétiques enregistrées (son et télévision) (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BR.1215)
- Conditions à remplir pour utiliser la technologie du numérique dans les systèmes audio (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BR.1351)

Groupe de travail 6M

- Gestion des droits d'accès dans un environnement de radiodiffusion numérique
- Harmonisation des formats de contenu pour les applications de télévision interactive – Mise à jour
- Protection de la confidentialité des données des utilisateurs finals des services de radiodiffusion interactive
- Mise en oeuvre de la voie de retour de Terre pour les services interactifs – Scénarios de mise en place et considérations relatives à la planification
- Radiodiffusion d'applications multimédia et d'applications de données sur récepteurs mobiles
- Systèmes de limitation des attaques par «refus de service» dans les services de radiodiffusion interactifs

Groupe de travail 6Q

- Méthodes d'évaluation subjective, par des non-spécialistes, de vidéo multimédia non interactive
- Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.500-11)
- Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité vidéo des applications multimédias
- Images d'essai à utiliser pour les évaluations subjectives (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.1210-3)
- Méthode de reconstitution de la vidéo reçue à l'aide des informations d'erreur présentes dans le signal transmis par paquets, afin de permettre au fournisseur de service de contrôler la qualité des programmes reçus

Groupe de travail 6S

- Système de radiodiffusion numérique par satellite avec configuration souple (télévision, son, données)
- Gabarits de protection et méthodes de calcul associées pour les brouillages causés aux systèmes de radiodiffusion par satellite dans le cas d'émissions numériques (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BO.1293-2)
- Critères de partage dans un même service pour les systèmes OSG du SRS dans la bande 21.4-22 GHz dans les Régions 1 et 3

Annexe 3 (en anglais seulement)

Registration Form

ITU-R Meetings

Geneva, Switzerland, 25 August - 21 September 2006



Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

Table with meeting categories: WP 4-9S, WP 7B, WP 7D, WP 4B, WP 7C, WP 7A, SG 9, WP 4A, JSG 4&9, WP 8B, WP 8A, WP 9C, WP 6E, WP 8D, TG 1/9, SG 4, SG 6, SG 8.

Mr. Mrs. Ms. Miss: (family name) (first name)

Accompanied by family member(s): (family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation, Deputy, Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

- Recognized Operating Agencies, Scientific or Industrial Organizations, UN, Specialized Agencies and the IAEA, Regional and other International Organizations, Regional Telecommunication Organizations, Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems, Other Entities dealing with Telecommunication matters, Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

- I wish to receive paper copies during the meeting: Yes, No. If yes, indicate one language only: English, Arabic, French, Chinese, Spanish, Russian.

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date: Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable), Personal Section, Meeting Section, Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telephone: +41 22 730 5802 Telefax: +41 22 730 6600 Email: linda.kocher@itu.int

